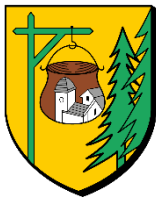


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly  
Communales-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20180108\_01

### Séance du 8 janvier 2018

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 15

**Date de la convocation :**

2 janvier 2018

**Date d'affichage :**

15 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERY.

Était absent excusé : Nicolas GRIFFOND

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNERY

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

---

**Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater  
des dépenses d'investissement avant le vote  
du budget primitif 2018**

M. le Maire rappelle que les dépenses d'investissement ne peuvent être réglées avant le vote du budget, sans une autorisation préalable dans la limite de 25 % des prévisions de dépenses de l'année 2017. Il demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, à hauteur des montants suivants :

- c/20 - immobilisations incorporelles : 6 536,25 €
- c/21 - immobilisations corporelles : 204 582,50 €
- c/23 - immobilisations en cours : 14 500,00 €

Envoyé en préfecture le 21/01/2018

Reçu en préfecture le 21/01/2018

Affiché le 22/01/2018

Berger  
Levrault

ID : 039-200057115-20180108-DCM\_20180108\_01-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne cette autorisation dont M. le Maire devra faire état lors de l'élaboration du budget primitif 2018.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette".

Florent SERRETTE